



### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 2 mars 2021 à compter de 20h00 au centre récréatif, 550 rue Goyette, Hemmingford.

#### Sont présent(e)s:

M. Drew Somerville, maire;

M. Normand Lussier, conseiller nº 1;

M. Luc Guérin, conseiller nº 2;

M. Christopher Hill, conseiller nº 3;

M. Roy Catto, conseiller nº 4;

Mme Lucie Bourdon, conseillère nº 6;

#### Est absent:

M. Howard Silverman, conseiller nº 5;

#### Est également présente :

Andréane Gravel, Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### <u>VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE</u>

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

#### 2021-03-048 1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

#### 2021-03-049

# <u>2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU</u> 2 FÉVRIER 2021

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE** 

#### **3-DÉLÉGATION**

Séance à huis clos.

#### 2021-03-050

#### 4A - COTISATION ANNUELLE - ADMQ

Attendu qu'

il y a lieu d'approuver la cotisation annuelle de la directrice générale à

l'Association des directeurs généraux du Québec ;

Attendu que

l'ADMQ est un organisme qui fournit des services

d'accompagnement et de formation pour la directrice générale ;

Attendu que

la cotisation de 2021 est au montant de 495 \$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la cotisation annuelle pour l'année 2021 au montant de 569,13 \$ taxes incluses et que cette dépense soit imputée au poste 02-130-00-494 — Cotisations versées à des associations, tel que prévu au budget de 2021.

**ADOPTÉE** 



# TÉ AND SE

#### 2021-03-051

4B- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 308-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D'EMBAUCHER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par Lucie Bourdon qu'à cette même séance, le conseil adoptera le projet de règlement numéro 308-1 intitulé Règlement 308-1 modifiant le règlement 308 délégant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'embaucher des employés au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE** 

#### 2021-03-052

4C- PROJET DE RÈGLEMENT NO. 308-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D'EMBAUCHER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant l'article 961.1 du Code municipal du Québec ;

Considérant que le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, pour

assurer son bon fonctionnement, d'ajouter des pouvoirs de délégation à l'employée occupant le poste de coordonnatrice des

loisirs et de la culture;

Considérant qu' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance

régulière du conseil municipal le 2 mars 2021;

Considérant que le présent règlement modifie le règlement numéro 308 ;

Considérant qu' une copie du présent règlement a été remise aux membres du

conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa

lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement numéro 308-1 modifiant le règlement 308 délégant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE** 

#### 2021-03-053

#### 4D - AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 304-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 304 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

Luc Guérin, conseiller, donne un avis de motion qu'il présentera à cette même séance le projet de règlement 304-2 modifiant le règlement 304 concernant le traitement des élus municipaux et le remboursement des dépenses.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

**ADOPTÉE** 

#### 2021-03-054

#### 4E - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 304-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 304 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs du

Conseil en matière de fixation de la rémunération;

Attendu que le Conseil considère qu'il y a lieu de modifier la rémunération des élus

municipaux, notamment pour ajuster les compensations reçues pour les

comités auxquels ils assistent;

Attendu que le règlement 304-1 a modifié le règlement 304;



Attendu qu' un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a été

donné par Luc Guérin à la séance ordinaire du Conseil tenue le 2 mars

2021;

Attendu que le premier projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 2 mars

2021;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le règlement,

l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code

municipal;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité, le maire ayant voté <u>pour</u>, que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le projet de règlement suivant portant le numéro 304-2, tel que présenté.

Madame Andréane Gravel, directrice générale et secrétaire-trésorière publiera un avis public conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux.

**ADOPTÉE** 

#### 2021-03-055

# <u>4F – PAIEMENT FACTURE #8214 GÉNIPUR TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN</u>

Considérant qu' une partie des travaux de l'avenue Champlain est exécutée ;

Considérant que la municipalité a reçu la facture #8214 du surveillant de chantier

Génipur qui s'élève à 3179,06 \$ incluant les taxes;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-De procéder au paiement de la facture #8214 pour un montant de 3179,06 \$ taxes incluses à Génipur;

-Que ce montant sera transféré pour être payé à même le financement temporaire avec la Caisse Desjardins pour un montant total de 3179,06 \$ taxes incluses;

-Que ces travaux font partie de l'emprunt concerné par le règlement d'emprunt 317 et 317-1.

**ADOPTÉE** 

#### 6A-RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Pascale Giroux, coordonnatrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois de février 2021.

#### 2021-03-056

# 6B- INSCRIPTION À UNE FORMATION POUR LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que la compagnie Akifer offre une journée de formation intéressante pour

la coordonnatrice des travaux publics, intitulée : « Plan de protection

des sources d'eau potable et gestion des infrastructures »;

Considérant que

le coût de cette formation est de 143,72 \$ (incluant les taxes);

Considérant que

la formation se déroulera en ligne le 18 mars 2021;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le conseil municipal du Village de Hemmingford autorise pour la coordonnatrice des travaux publics à s'inscrire à cette formation et de prendre les fonds à même le poste 02-130-00-454.

**ADOPTÉE** 





7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 65 065 gallons par jour durant le mois de février. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

## 7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

#### 2021-03-057

#### 7C-ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (48%)

Attendu que des prix ont été demandés à plusieurs fournisseurs pour fournir et livrer en vrac

le sulfate d'aluminium liquide pour la station des eaux usées ;

Attendu que la municipalité a besoin de 2 600KG D'Alun, en deux livraisons de 1 300kg au

cours de l'année 2021;

Attendu que les soumissions reçues sont les suivantes (prix pour une livraison) :

Nom de la compagnie	Prix par Kg	Transport	Total
Brentag	0,6237/Kg	0,064\$/KG =	2682.03 \$
	=2 432.43 \$	249.60 \$	
Univarsolution	0,584/Kg	510\$	2 787.60 \$
	=2 277.60 \$		

Attendu que

la compagnie Univar Solution offre un meilleur service;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le contrat soit accordé à Univar Solution.

**ADOPTÉE** 

#### 2021-03-058

#### 8A - APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTES-PARTS 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION HAUT-RICHELIEU

Attendu que

la présentation des prévisions budgétaires 2021 de l'Office Municipal d'Habitation Haut-Richelieu pour l'OMH situé à Hemmingford qui démontrent des recettes prévues de l'ordre de 125 154 \$ et des dépenses de l'ordre de 323 843 \$, pour un déficit de 198 689 \$;

Attendu que

la Municipalité du Village de Hemmingford se doit de payer une quotepart équivalant à 10 % du déficit, ce qui représente 19 869 \$ pour ce budget régulier durant l'année 2021, ce qui inclut le paiement de 6 627,61 \$ du financement des travaux majeurs;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford accepte les prévisions budgétaires de 2021 de l'Office municipal d'Habitation Haut-Richelieu pour l'OMH Hemmingford, telles que présentées;
- Que le montant de 6 628,56 \$ soit approprié du compte spécial-surplus réservé à cette fin pour respecter les engagements de ce paiement.
- Que la directrice générale soit autorisée à procéder au paiement de la quote-part 2021.

ADOPTÉE





#### 9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Éric Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport des permis délivrés durant le mois de février 2021.

Nombre de permis émis :	4
Valeur des travaux :	931 094 \$

**ADOPTÉE** 

# 2021-03-059 9B - ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 293-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 293

Attendu qu' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire

des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets ;

Attendu que la Municipalité régionale de comté (MRC) des Jardins de Napierville a adopté

le règlement numéro URB-205-2019 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement numéro URB 205) en vue de

modifier les critères relatifs à la levée des réserves résidentielles ;

Attendu que le règlement municipal de zonage doit être en concordance avec le SADR;

Attendu qu' une mise à jour des restrictions concernant les réserves résidentielles dans la

municipalité est donc nécessaire;

Attendu que l'avis de motion, avec dispense de lecture, a été donné à la séance du 2 février

2021 par la conseillère Lucie Bourdon;

Attendu que les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, à la séance du

conseil du 2 février 2021 le tout conformément à l'article 445 du Code

municipal, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Attendu qu' un avis de consultation publique a été donné le 11 février 2021 invitant les

citoyens à envoyer par écrit leurs questions et commentaires, conformément à l'arrêté ministériel du gouvernement du Québec # 2020-033 du 7 mai 2020 ;

Attendu que la consultation publique s'est déroulée entre le 15 février et le 1er mars 2021

et aucun commentaire n'a été reçu;

Attendu que les membres du conseil ont reçu copie du règlement, à la séance du conseil du

2 mars 2021 le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclarent

l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter sans modification le règlement numéro 293-5 modifiant le Règlement de zonage numéro 293, tel que présenté.

**ADOPTÉE** 

#### 2021-03-060 9C – PRÉSENTATION DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 293-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 293

Attendu qu' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire

des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

Attendu que certaines dispositions du règlement de zonage ne répondent plus aux besoins

de la municipalité en matière d'aménagement du territoire ;

Attendu que l'avis de motion, avec dispense de lecture, a été donné à la séance du 2 février

2021 par le conseiller Normand Lussier;

Attendu que les membres du conseil ont reçu copie du premier projet de règlement, à la

séance du conseil du 2 février 2021 le tout conformément à l'article 445 du

Code municipal, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;



Attendu que la consultation publique concernant le premier projet du Règlement no. 293-

6 s'est déroulée du 9 au 23 février 2021, conformément à l'arrêté ministériel

du gouvernement du Québec # 2020-033 du 7 mai 2020 ;

Attendu que lors de la consultation publique, aucun commentaire par écrit n'a été reçu

concernant le premier projet;

Attendu que les membres du conseil ont reçu copie du deuxième projet de règlement (sans

modification par rapport au projet de règlement) à la séance du conseil du 2 mars 2021, le tout conformément à l'article 445 du Code municipal,

déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 293-6 modifiant le Règlement de zonage numéro 293 tel que présenté.

**ADOPTÉE** 

#### 2021-03-061 9 D- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 440 AVENUE MCNAUGHTON

Considérant que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour la

construction d'une maison au 440, avenue McNaughton;

Considérant que le règlement de zonage exige que la superficie minimum du rez-de-

chaussée soit de 65m<sup>2</sup>;

Considérant que dans cette demande, la superficie du rez-de-chaussée serait de 57,22m²,

ce qui représente une différence de 7,78m<sup>2</sup>;

Considérant que la municipalité est actuellement en processus de modification du

règlement de zonage pour autoriser que la superficie du rez-dechaussée soit de 50m² pour cette zone (rue McNaughton seulement);

Considérant qu' en attendant que le processus de modification du règlement soit

terminé, il faut autoriser ce type de demande par dérogation mineure ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande à majorité au conseil

d'accepter la demande de dérogation mineure ;

Considérant que conformément à la LAU, un avis public a été donné le 8 février 2021,

invitant les citoyens qui auraient un avis sur cette demande à la faire

parvenir à la Directrice générale, au plus tard le 23 février 2021;

Considérant qu' aucun commentaire n'a été reçu;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure et d'autoriser l'inspecteur municipal à délivrer le permis de construction.

**ADOPTÉE** 

# 2021-03-062 10A - PARTICIPATION FINANCIÈRE – INSCRIPTION HOCKEY MINEUR ET PATINAGE ARTISTIQUE

Considérant qu' il est important de favoriser la participation des jeunes aux diverses

activités de loisirs;

Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford désire promouvoir

l'activité physique afin d'établir de saines habitudes de vie et lutter

contre la sédentarité;

Considérant qu' il est possible que la situation entourant la pandémie s'améliore et qu'il

soit à nouveau possible de s'inscrire à des activités sportives ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :



- Que la municipalité offre une aide financière supplémentaire de 200 \$ par enfants résidents du Village de Hemmingford qui sont inscrits au Hockey mineur et/ou au Club de patinage artistique;
- Qu'afin de recevoir le 200 \$ supplémentaire, le résident devra faire la demande d'aide financière sur le formulaire prévu à cet effet et disponible au bureau municipal ;
- La demande d'aide financière supplémentaire devra être effectuée avant le 31 octobre 2021 :
- Le participant ou le tuteur devra également fournir avec sa demande les documents suivants :
  - 1. Preuve de résidence;
  - 2. Un reçu officiel du montant payé pour l'inscription et émis par l'organisme ;
  - 3. Le reçu devra indiquer le nom, l'adresse et le nom de l'activité ainsi que la catégorie;
- Que la présente aide financière soit pour l'année 2021 seulement et ne représente pas un engagement annuel de la part de la Municipalité du Village de Hemmingford.

**ADOPTÉE** 

#### <u>2021-03-063</u> <u>10B – AIDE FINANCIÈRE – ARCHIVES HEMMINGFORD</u>

Attendu que la résolution #2015-04-80 du Canton de Hemmingford et la résolution #2015-04-085 du Village de Hemmingford stipulent que chacune des

Municipalités offrira son soutien au projet d'Archives Hemmingford ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit ;

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford procède au paiement de 50% de l'aide financière pour un montant de 7 500 \$, qui inclus la part de la Municipalité du Village à la hauteur de 2 250 \$ ainsi que la part du Canton de Hemmingford à la hauteur de 5 250 \$;
- Que les Archives Hemmingford devront fournir à la Municipalité leurs états financiers de l'année 2020, lorsqu'ils seront disponibles ;
- -Que ces états financiers doivent obligatoirement être produits par un comptable professionnel agrée
- -Que la deuxième partie de cette aide financière ne sera pas accordée si les deux conditions précédentes ne sont pas respectées ;
- Que la Municipalité du Village de Hemmingford demande le remboursement de la part du Canton de Hemmingford (5 250 \$) lors du paiement de la quote-part Loisirs et Cultures, et ce, lors du processus de fin d'année en décembre 2021;
- Que les fonds soient pris à même le poste 02-702-30-511, tel que prévu au budget.

**ADOPTÉE** 

#### CORRESPONDANCE

# 2021-03-064 11A - BULLETIN COMMUNAUTAIRE INFO HEMMINGFORD – SYSTÈME DE

# COMMUNICATION À L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ – APPUI FINANCIER

Considérant que le Comité de citoyens de Hemmingford pour un développement durable

maintenant connu sous le nom officiel « Bulletin communautaire Info Hemmingford » présente une demande d'aide financière pour continuer le bulletin communautaire « Info Hemmingford » qui a remporté un vif succès auprès de la population en général durant l'année 2020 et

antérieures;

Considérant que la Municipalité du Village a subventionné ce bulletin en 2020 au montant

de 600 \$ pour 6 bulletins, soit un montant de 100 \$ par bulletin;

27





Considérant que

le mandat et la mission proposés par le Bulletin communautaire Info Hemmingford s'avèrent au bénéfice des citoyens du Village et du Canton de Hemmingford;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 600 \$ soit accordé à titre d'aide financière pour ce bulletin local, tel que prévu au budget de 2021.

**ADOPTÉE** 

#### 2021-03-065

## <u> 11B - BOURSES POUR FINISSANT – ÉCOLES CVR</u>

Considérant que

les enfants de notre territoire vont à l'école CVR pour les

anglophones;

Considérant qu'

il est important de continuer à reconnaître les efforts de nos enfants;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

Qu'un montant de 100 \$ soit accordé à l'école Châteauguay Valley Regional (CVR Educational Foundation) tel que prévu au budget 2021.

**ADOPTÉE** 

#### 2021-03-069

# 13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 2 MARS 2021

Considérant que

Mme Andréane Gravel, la directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 2 mars 2021, soit dans le budget 2021 ou par une appropriation de surplus;

Par conséquent, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés

du 3 février 2021 au 2 mars 2021 soient acceptés au montant de 456 074,84 \$, ce qui comprend les salaires et que les comptes à payer en date du 2 mars 2021 soient payés au montant de 38 534,29 \$.

**ADOPTÉE** 

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se déroule à huis clos, donc aucun citoyen dans la salle. Aucune question écrite n'a été reçue de la part des citoyens.

#### 2021-03-070

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h08.

**ADOPTÉE** 

Maire.

Andréane Gravel

Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 2 mars 2021.